

RAPPORT DE CONSULTATION

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Vision stratégique



Équipe de réalisation

Coordination

Nathalie Audet Directrice du service d'aménagement du territoire - MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Rédaction

Nathalie Audet Directrice du service d'aménagement du territoire - MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Christian Dallaire Aménagiste - MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Comité de coordination de la Vision stratégique

M. Louis Ouellet Préfet et maire de l'Ascension de N.S.
Mme Sylvie Beaumont Mairesse de la ville d'Alma et vice-préfète
M. Alain Fortin Conseiller de la ville d'Alma
M. André Fortin Maire de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
M. Marc Richard Maire de la municipalité d'Héberville
M. Mario Desbiens Maire de la municipalité de Sainte-Monique
Mme Johanne Lavoie Mairesse de la municipalité de Saint-Nazaire

Mme Cynthia Tardif Directrice générale - MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Note bibliographique recommandée

Rapport de consultation sur la vision stratégique de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2023).40 pages.

Crédits photos

MRC de Lac-Saint-Jean-Est, CIDAL, Virginie Brisson, Centre BANG, Un lac pour tous, Portes ouvertes sur le lac.

REMERCIEMENTS

La MRC tient à remercier les quelques 200 personnes ayant participé aux activités ayant conduit à l'adoption de la première vision d'avenir de la MRC. Les municipalités, les organisations du territoire, les entreprises ainsi que les citoyennes et les citoyens et partenaires ont contribué par leur savoir et leur présence à l'élaboration de la vision d'avenir du territoire à l'horizon 2040.

La MRC désire également remercier les municipalités de L'Ascension de N.S., de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et d'Alma pour avoir accueilli la virée territoriale.

Table des matières

PARTIE 1 PRÉSENTATION DU PROCESSUS PARTICIPATIF	4
INTRODUCTION.....	6
NOTE AUX PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS DES CONSULTATIONS.....	8
PROCESSUS PARTICIPATIF	9
DÉROULEMENT DE LA VIRÉE TERRITORIALE	11
Soirée du 4 juillet à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.....	15
Soirée du 5 juillet à Alma	15
Soirée du 6 juillet à L’Ascension de N.S	15
RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES, AVIS ET MÉMOIRE REÇUS	17
L’implication des municipalités constituant la MRC	17
Des fiers représentantes et représentants de la population	17
Des commentaires intégrés dans la rédaction du projet d’énoncé de vision	17
Les préoccupations des acteurs du territoire ont bonifié l’écriture	17
Trois mémoires avec une constante	18
Les préoccupations des acteurs du territoire ont confirmé la nécessité d’un nouveau paradigme en aménagement du territoire	18
CONCLUSION.....	22
ANNEXE 1 - Avis public.....	24
ANNEXE 2 – L’ordre du jour	25
ANNEXE 3 – Présentation.....	26
ANNEXE 4- Énoncé de vision d’avenir.....	34
ANNEXE 5- Document présentant la virée	36

PARTIE 1

PRÉSENTATION DU PROCESSUS PARTICIPATIF





INTRODUCTION

INTRODUCTION

L'exercice de vision stratégique de développement économique, culturel, social et environnemental se veut un moment de réflexion collective et constitue une occasion de jeter un regard sur les grands enjeux et les défis qui nous concernent tous et toutes comme société. Il s'agit également d'une opportunité de mobilisation pour l'avenir de notre territoire et des communautés qui le compose à l'horizon 2040.

Conformément aux obligations de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les élus et élus du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont adopté un projet d'énoncé de vision lors de l'assemblée publique de juin 2023. Cette adoption a permis la virée territoriale qui s'est échelonnée jusqu'au 10 octobre 2023.

Notre territoire est en changement. Le vieillissement de la population, les besoins des nouvelles générations, la globalisation de l'économie, les changements climatiques et les innovations technologiques accélérées par la pandémie ont déjà changé de bien des façons dans nos milieux et les transformeront davantage dans l'avenir.

Dès à présent, comme leader dans vos domaines respectifs et comme habitant de ce territoire qui nous est cher, nous vous invitons à imaginer les moyens et les conditions à rassembler pour permettre un développement durable du territoire de la MRC et assurer son essor.

Les élus.es des municipalités qui composent la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pourront s'appuyer sur votre travail afin d'assurer aux générations futures un milieu de vie à la hauteur de leurs aspirations. Le schéma d'aménagement et de développement qui suivra dans les prochaines années traduira cette vision.

Lorsque l'on veut amorcer une réforme et redéfinir une nouvelle façon d'assurer des services et un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens de tout âge, il y a une condition essentielle à considérer : LE CHANGEMENT. Sans une volonté claire des décideurs de changer les choses avec les impacts associés à ce phénomène, il y a peu de chance que de nouveaux modèles plus performants puissent se mettre en place au bénéfice de notre collectivité.

Notre territoire est source de richesse collective, il marque notre identité collective et notre milieu de vie. La MRC entend faire preuve de leadership afin de préserver et de transmettre aux générations actuelles et futures un territoire aménagé durablement.

Le présent rapport vous présente la démarche réalisée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et ce, du forum territorial à la virée territoriale. Il présente les principales étapes réalisées ainsi que des commentaires et avis reçus lors de ces consultations.





NOTE AUX PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS DES CONSULTATIONS

NOTE AUX PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS DES CONSULTATIONS

C'est en novembre 2022, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est annonçait qu'elle se lançait dans l'écriture de son schéma d'aménagement et de développement visant à se doter d'une vision renouvelée, globale et cohérente, adaptée aux nouvelles réalités de son territoire liées notamment aux changements démographiques, aux avancées technologiques, aux nouvelles habitudes de consommation ainsi qu'aux enjeux environnementaux. Ce contexte de transition est propice pour réfléchir au type de développement que nous souhaitons pour notre communauté et notre territoire en 2040.

Au Québec, l'aménagement du territoire est encadré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). C'est ainsi qu'il revient aux MRC d'élaborer, de réviser et d'appliquer un schéma d'aménagement et de développement sur leur territoire. La conception du nouveau schéma d'aménagement se déroulera en onze étapes sur une période de quatre ans. Il s'agit d'un document essentiel pour le territoire puisqu'il offre un cadre commun aux municipalités, aux acteurs locaux et aux citoyens pour guider l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable. Il établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC sur un horizon de 15 ans. Il permet également de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement du Québec, ses ministères et ses mandataires. La volonté des élus.es de la MRC est d'autant plus forte que le schéma d'aménagement révisé date de 2001. La MRC a produit un guide de compréhension d'un schéma d'aménagement et de développement : **Guide de compréhension**.

La vision stratégique n'est pas de même nature que les autres documents de planification. Elle se situe en amont du processus de planification territoriale. C'est la première étape dans l'expression du changement souhaité, elle donne une direction au développement d'une collectivité en général. Ce besoin de réfléchir est d'autant plus pressant que nous assistons à une évolution du discours économique qui, en l'espace de 20 ans, est passée d'une situation de rareté d'emplois à une situation de rareté de main-d'œuvre posée par les besoins de relève, tous secteurs confondus. Notre MRC n'échappe pas à ce profond changement.

La vision exprime d'abord et avant tout les désirs et les attentes partagés d'une collectivité à l'égard de son développement futur. Une vision stratégique s'élabore en répondant à quatre questions essentielles :

- **Où sommes-nous présentement?**
- **Où va-t-on?**
- **Où voulons-nous aller?**
- **Comment atteindre ce que nous souhaitons?**

Pour permettre une véritable conversation entre les citoyennes et citoyens du territoire, les groupes, les organisations et les entreprises qui composent notre communauté, la MRC a mis à leur disposition un portrait synthèse du territoire. Cette synthèse présente un échantillon des données sociodémographiques, économiques, territoriales, environnementales et culturelles qui définissent la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de même que les enjeux et défis auxquels est confrontée notre communauté et le territoire. Un portrait plus complet sera produit pour la rédaction du schéma d'aménagement et de développement qui suivra l'établissement de la vision.

- **Portrait synthèse du territoire**
- **Présentation Portrait synthèse du territoire**
- **Présentation Enjeux et défis du territoire**
- **Présentation Forces et faiblesses identifiées par les participants au forum territorial – Partie 1**
- **Présentation de la partie 2 du forum territorial**

Cette synthèse présente un échantillon des données sociodémographiques, économiques, territoriales, environnementales et culturelles qui définissent la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Un portrait plus complet sera produit pour la rédaction du schéma d'aménagement et de développement qui suivra l'établissement de la vision. **Suite au forum territorial, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adoptait un projet de vision stratégique en juin 2023.** Ce projet a été présenté lors de la virée territoriale.

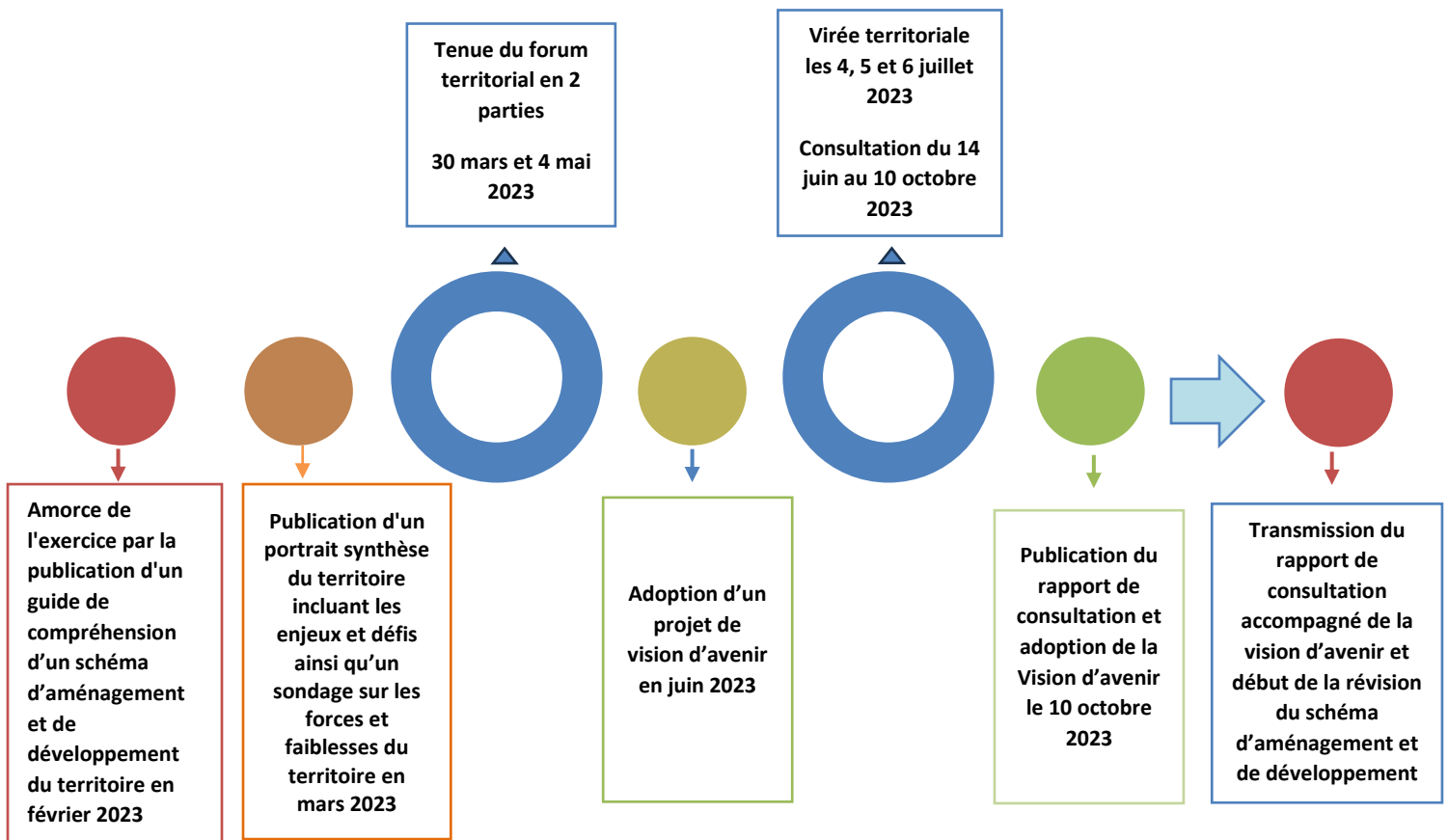
- **Énoncé de vision d'avenir (projet)**
- **Présentation de la démarche virée territoriale**

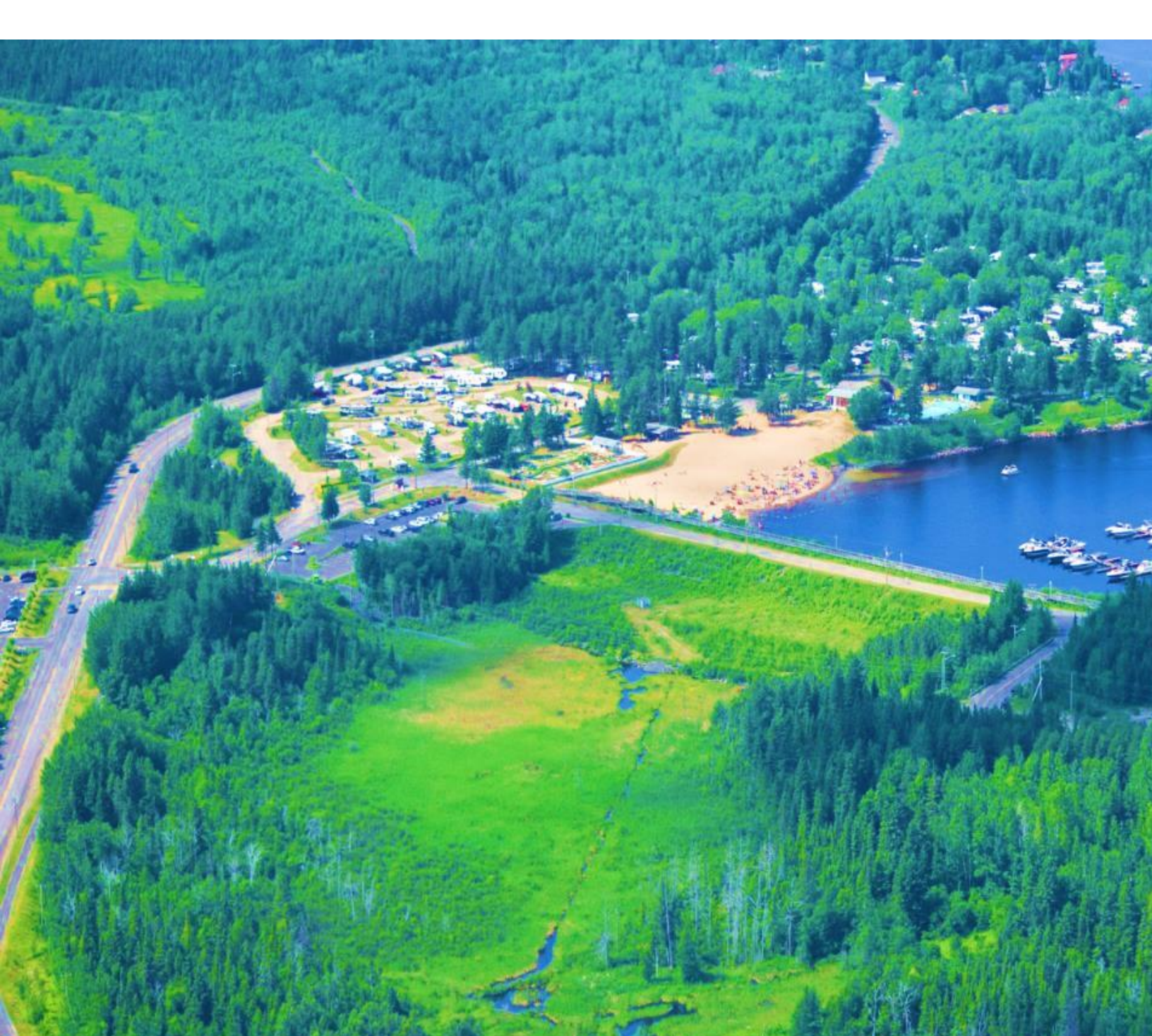
L'énoncé de vision stratégique se veut un processus démocratique et participatif. La MRC a cherché la collaboration et l'engagement de la communauté dans cette démarche importante pour les générations futures. La vision d'avenir s'agira de la première étape pour la préparation du nouveau schéma d'aménagement et de développement du territoire.

PROCESSUS PARTICIPATIF

Comme présenté à la figure ci-dessous, la première étape préparatoire en vue de la tenue du forum territorial était la réalisation d'un portrait synthèse du territoire. Cette synthèse présente un échantillon des données sociodémographiques, économiques, territoriales, environnementales et culturelles qui définissent la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de même que les enjeux et défis auxquels est confrontée notre communauté ainsi que le territoire. Afin de permettre une compréhension de ce qu'est un schéma d'aménagement et de développement, la MRC a publié un guide de compréhension visant à vulgariser l'exercice dans lequel s'imbrique la vision d'avenir. Ces documents et guides ont été produits par les professionnelles et professionnels du service d'aménagement avec l'aide des conseillères et conseillers de la CIDAL et des membres du comité de coordination de la vision, lesquels sont des élués et élus du conseil de la MRC.

Figure 1 : Étapes d'élaboration et de consultation





DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION

DÉROULEMENT DE LA VIRÉE TERRITORIALE

Suite au forum territorial, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à l'adoption d'un projet de vision stratégique en juin 2023. Celui-ci a été transmis le 14 juin aux 14 municipalités qui composent la MRC.

Conformément à la LAU, la MRC a tenu une virée territoriale sous forme de trois soirées de consultation aux dates suivantes (voir avis public annexe 1):

- **Mardi 4 juillet** 2023 à 19h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de **Métabetchouan-Lac-à-la-Croix**, 87, rue Saint-André;
- **Mercredi 5 juillet** 2023 à 19h à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'**Alma**, 140, rue Saint-Joseph Sud;
- **Jeudi 6 juillet** 2023 à 19h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de **l'Ascension-de-N.S.**, 1000, 1^{re} Rue Est, L'Ascension-de-Notre-Seigneur.

La période de consultation s'étendait du 14 juin au 10 octobre 2023. Durant cette période, toute personne ou organisation pouvait transmettre des commentaires ou des mémoires à mon attention, selon les modalités suivantes :

- Par courriel : nathalie.audet@mrclac.qc.ca
- Par la poste : 625, rue Bergeron, Alma. G8B 1V3

L'ordre du jour des rencontres (voir annexe 2) présentait :

- Le déroulement de la rencontre
- Pourquoi nous sommes là aujourd'hui
- Présentation de la démarche de la vision stratégique de développement économique, culturel, social et environnemental
- Présentation de la feuille de route 2023-2027
- Présentation de la vision d'avenir
- Période de questions/commentaires
- Remerciement et mot de la fin

Les assemblées étaient ouvertes à toutes et à tout ce qui a permis aux personnes de se déplacer selon leur intérêt.

Lors de chacune de ces soirées de consultation, une présentation PowerPoint a été préparée (voir annexe 3). D'une vingtaine de minutes, celle-ci présentait en introduction que **Nous avons un bien commun/ le territoire**

Et pourquoi la MRC a choisi de tenir un forum territorial et une virée pour assurer la participation publique :

- Pour entendre la communauté et partager nos savoirs
- Parce que le territoire est en changement
- Pour une réflexion collective
- Pour se mobiliser sur l'avenir de notre territoire

La présentation présentait succinctement le **forum territorial**

- Première partie 30 mars
- Seconde partie le 4 mai
- Pour entendre les organisations et institutions du territoire
- Pour se mobiliser sur l'avenir de notre territoire

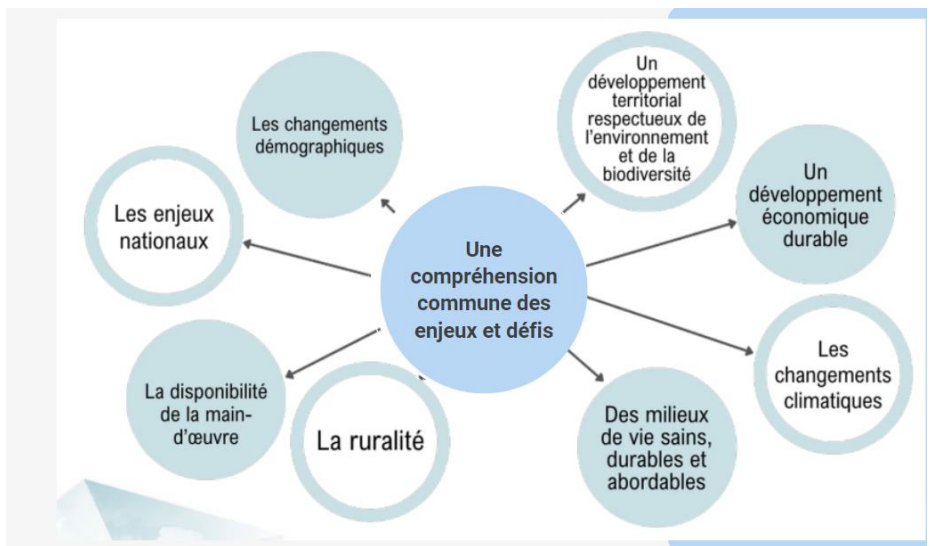
Plus de 120 participants

Première partie du forum

1 Portrait territorial	2 Enjeux et défis	3 Forces et faiblesses - 1er sondage
<ul style="list-style-type: none">• Le territoire• Caractéristiques démographiques, socioéconomiques, économiques• Caractéristiques de l'occupation du territoire• Impacts actuels et futurs des changements climatiques	<ul style="list-style-type: none">• La ruralité• Les changements démographiques• La disponibilité de main d'oeuvre• La relève d'entreprise• Les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none">• 23 principales forces• 10 principales faiblesses

04

Les enjeux suivants ont été validés par les participantes et participants au forum :



Une présentation des thèmes abordés lors de la deuxième partie du forum territorial a permis aux participantes et participants de construire les caractéristiques souhaitées par la communauté dans l'avenir.

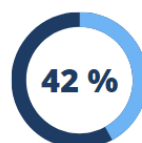
Deuxième partie du forum

Plus de 90 participants

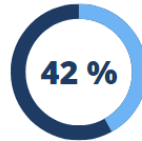
<h3 style="font-size: 2em; margin: 0;">1</h3> <h4 style="margin: 0;">Retour sur la partie 1</h4> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi une vision et nouveau SAD • Portait synthèse • Enjeux et défis • Forces et faiblesses du territoire • Il va se passer quoi si on ne fait rien 	<h3 style="font-size: 2em; margin: 0;">2</h3> <h4 style="margin: 0;">Caractéristiques - 2ième sondage</h4> <ul style="list-style-type: none"> • 18 caractéristiques • Vote sur chacune • Discussion et échange 	<h3 style="font-size: 2em; margin: 0;">3</h3> <h4 style="margin: 0;">Énoncé de vision</h4> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation • Discussion et échange
---	---	--

04

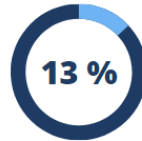
En réponse à la question suivante posée lors du forum territorial : **Si rien ne change et que nous conservons les mêmes façons de faire, qu'est-ce qui se passera selon vous?** les résultats suivants ont été présentés :



Nous risquons de perdre des acquis, de la qualité de vie et de la vitalité



Nous continuerons de marquer le territoire de façon irrémédiable, ce qui laissera un legs lourd de problèmes à nos enfants



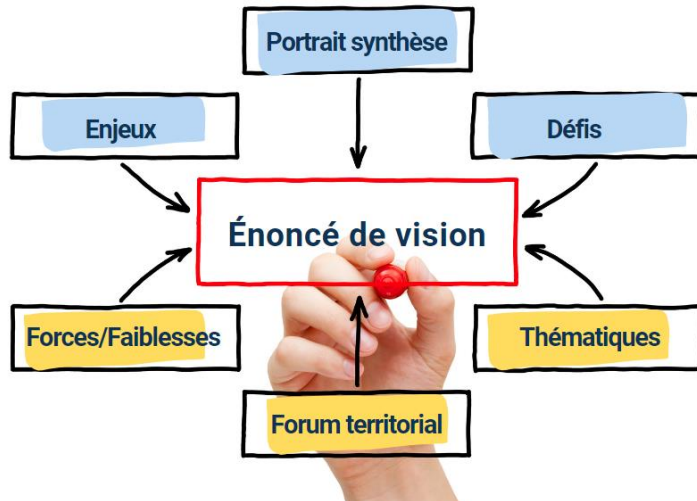
Les projets porteurs choisiront d'autres territoires pour s'implanter puisque nous ne serons pas compétitifs dans nos offres et notre potentiel de développement



Nous continuerons de se développer et ça se passera bien/ De gros projets verront le jour sur notre territoire et nous connaîtront une croissance sans précédent/Il ne se passera rien, il est trop tard de toute façon

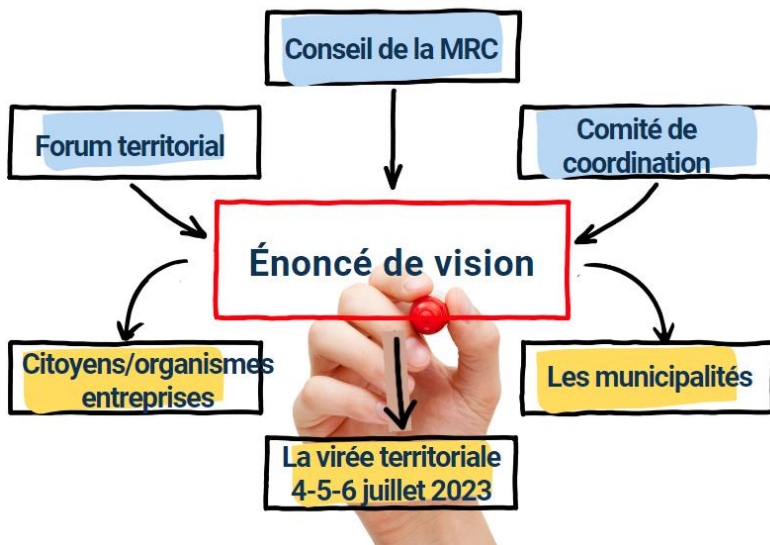
À chacune des assemblées de consultation, les représentants de la MRC et du comité d'aménagement ont présenté la **feuille de route de la révision du schéma d'aménagement** et ce, afin de voir le lien entre l'exercice de vision et la rédaction du prochain schéma d'aménagement et de développement pour le territoire.

La MRC a également présenté le lien entre l'exercice du forum territorial et la virée territoriale de consultation.



- 1 **Vision territoriale**
Juin 2023
- 2 **Premier projet de schéma d'aménagement**
2023 - 2024
- 3 **Second projet de schéma d'aménagement**
2025-2026
- 4 **Adoption du schéma d'aménagement et de développement**
2027

Le forum territorial a contribué à l'élaboration du projet d'énoncé de vision présenté lors de la virée territoriale.



JUIN 2023

PAGE 2

NOTRE VISION D'AVENIR

Nous souhaitons une MRC en mouvement capable d'aborder avec succès, de manière innovante, les défis qui caractérisent notre milieu afin de permettre l'émergence d'une occupation durable du territoire capable de faire face aux changements climatiques, composée de communautés dynamiques, d'un terroir boréal unique et reconnu, d'une culture vivante, de milieux de vie de qualité qui nous permettront d'habiter et d'occuper notre espace de façon optimale en préservant les milieux naturels et la diversité du patrimoine agricole. Des gens passionnés qui veulent léguer un territoire en santé aux générations futures!

Le territoire de la MRC est source d'attachement et de fierté parce qu'il est accueillant, prospère et inclusif

Pour favoriser l'émergence de caractéristiques voulues par la communauté dans l'avenir, la MRC a tenu un Forum territorial afin d'entendre les partenaires du territoire et les caractéristiques suivantes viennent définir les attentes de notre population.



Huit caractéristiques voulues par la communauté ont été présentées lors des soirées de consultation. Cette présentation a permis aux participantes et participants ainsi qu'aux citoyennes et citoyens ayant déposé des mémoires de se prononcer sur celles-ci.

L'annexe 3 présente le détail de la vision et des caractéristiques souhaitées par la communauté. L'annexe 4 présente la vision d'avenir.

Pour faire face à ces enjeux et aux cibles que nous nous sommes fixées, nous avons mis en place une gouvernance territoriale forte, collaborative et transparente, sensible aux inégalités sociales, au développement des connaissances et à l'innovation, favorisant autant l'entrepreneuriat privé que social et la vie communautaire.

Notre MRC incarne bien la ruralité par l'existence, en son centre, d'une ville de dimension intermédiaire dynamique entourée par l'agriculture, la forêt et l'eau, et par ces villes et villages qui assurent l'occupation de ce vaste territoire et qui constituent des milieux de vie originaux, précieux et patrimoniaux.



Certes nous voulons édifier pour :

- Nos enfants des milieux sains, durables et accessibles;
- Nos entreprises une base économique durable;
- Notre territoire un cadre de vie agréable, respectueux de l'environnement et de la biodiversité;
- Notre population un environnement respectueux des différences.

Mais avant tout, nous voulons transmettre cette volonté que nous avons de croire en l'avenir et aux vertus du bien-être, tant individuel que collectif.



Une qualité de vie enviable pour une population en santé

Des communautés uniques et impliquées

Des logements qui répondent aux besoins des citoyens et des communautés

Une communauté entreprenante innovante pour un développement économique responsable

Une offre culturelle et récréative riche de son histoire et diversifiée

Une offre de transport qui répond aux besoins des citoyens et des entreprises

Un territoire qui assure la résilience des collectivités face aux changements climatiques

Une gouvernance inspirante

L'annexe 5 présente le document présentant la virée territoriale.



Chaque présentation a été suivie d'une période d'échanges avec les participantes et les participants présents. **Les thèmes suivants ont été abordés et ont permis une discussion ouverte sur des enjeux identifiés lors du forum territorial.**

Soirée du 4 juillet à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Première soirée de consultation. Trois personnes se sont présentées à la soirée de consultation.

Après la présentation de l'énoncé de vision stratégique, les personnes présentes se montrent rassurées que les élus de la MRC désirent travailler ensemble et relever les nombreux défis qui attendent les communautés. L'impact des changements climatiques sur les infrastructures municipales est notamment mentionné, tant en termes de sécurité pour la population que sur le plan financier pour les municipalités.

Soirée du 5 juillet à Alma

Onze personnes étaient présentes lors de cette consultation.

Pour les personnes présentes, l'énoncé de vision stratégique est en lien avec les grands enjeux actuels.

Il est mentionné que la façon de répondre à nos besoins devra être revue. Certains besoins non fondamentaux doivent être remis en question. Il sera difficile de relever les grands défis sociétaux sans une telle remise en question et ce sont les plus démunis qui seront le plus impactés.

La façon dont l'État voudrait que les municipalités occupent le territoire est également questionnée. Pour plusieurs petites municipalités rurales, limiter le développement résidentiel aux périmètres urbains et densifier son occupation n'est pas possible. L'attrait de ces municipalités est souvent lié à leur milieu naturel et aux zones de villégiature qui s'y sont développées.

Lors de cette soirée de consultation, le principal sujet de discussion a toutefois porté sur la pénurie de logements et la nécessité d'y remédier le plus rapidement possible. Depuis 10 ans, les organismes sociaux ont vu une détérioration constante de la situation sans véritable action concertée des élus des différents paliers de gouvernement. Actuellement, la situation à Alma, et mais également ailleurs dans la MRC, est critique. Il n'y a pratiquement aucun logement décent disponible. Les données récentes de la SCHL faisant d'ailleurs état d'un taux d'inoccupation de 0,3 %.

Les personnes présentes adhèrent à la vision mais mentionnent que celle-ci nous amène à 2040 alors que la situation du logement demande des interventions immédiates. Une réglementation pour gérer les résidences de type Airbnb est souhaitable car dans le périmètre urbain d'Alma, plusieurs logements sont en location sur ce type de plateforme, ce qui enlève une partie de logements pour la population locale qui doit alors se loger ailleurs ou même quitter la MRC.

Il est également mentionné qu'il n'y a pas eu de construction de HLM depuis plusieurs décennies, ce qui est perçu comme peu d'intérêt du gouvernement pour les ménages ayant de la difficulté à se loger convenablement. L'absence de registre des loyers est aussi un problème qui fait en sorte que les propriétaires augmentent souvent indument les prix. Les citoyens présents mentionnent que la MRC devrait appuyer publiquement la mise en place d'un registre provincial à l'image de la ville de Saguenay qui l'a fait récemment.

Soirée du 6 juillet à L'Ascension de N.S.

Sept personnes ont participé à cette soirée de consultation.

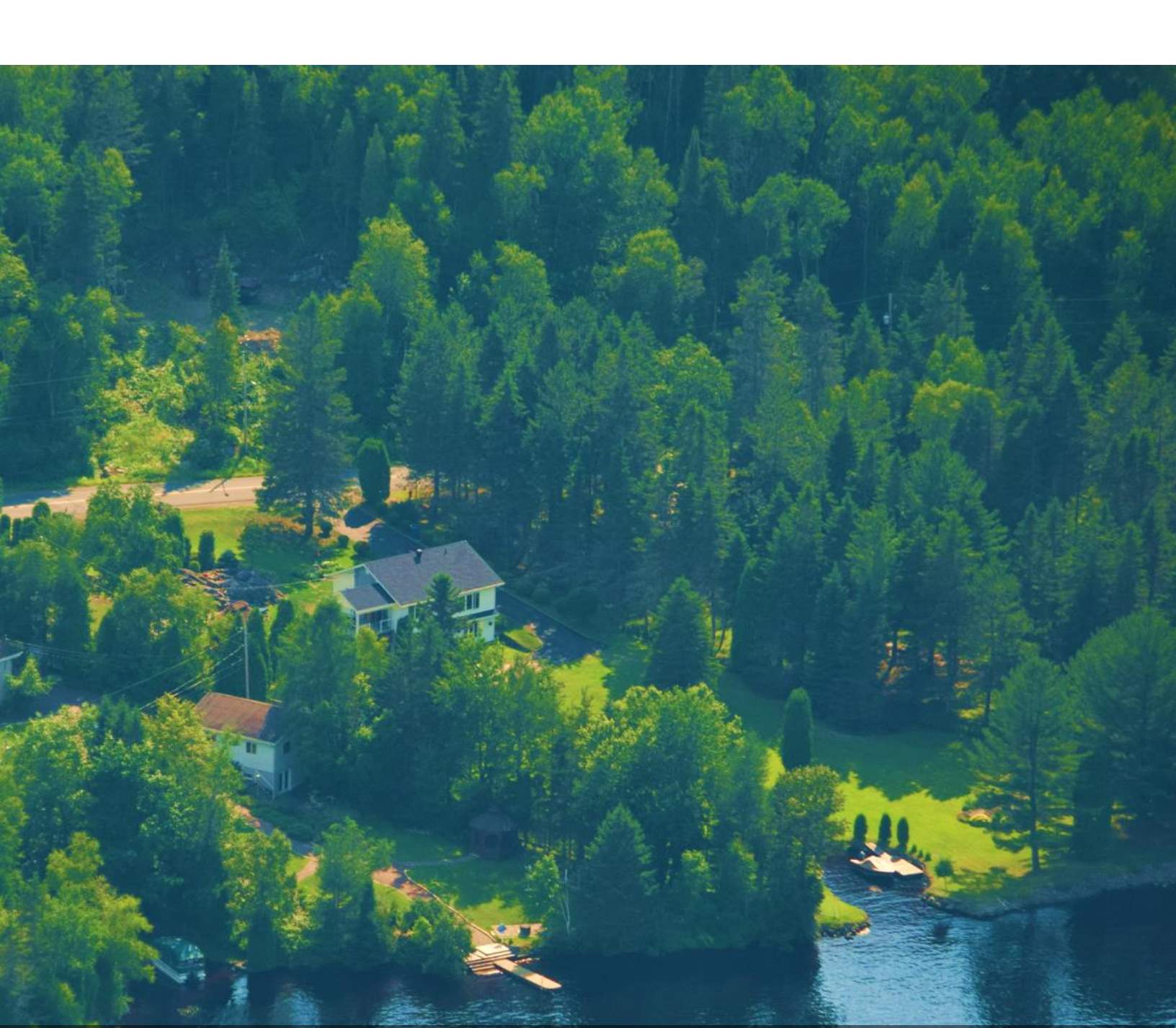
Les personnes présentes ont noté la grande ouverture de la MRC et des municipalités face aux grands enjeux actuels et la volonté de s'attaquer à ceux-ci.

L'accessibilité à des logements abordables est une préoccupation des personnes présentes. Des logements à 1000\$ par mois pour une famille ayant de faibles revenus, notamment les familles monoparentales, est source de stress et n'est pas acceptable. Les programmes d'aide financière au logement doivent être revus pour les ménages à faible revenu.

Outre l'accessibilité à des logements abordables, la nécessité d'un transport collectif a fait l'objet de discussion. Il en va de même de la promotion du co-voiturage. Sans transport entre les municipalités de la MRC, les ménages à faible revenu, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées ne peuvent se déplacer assez fréquemment pour l'achat de produits essentiels. L'absence de transport collectif amplifie les disparités sociales entre les petites municipalités et les plus grandes où les services sont plus développés.

La question du développement de la villégiature est également discutée, tant au niveau de l'identification des secteurs à développer que de la nécessité de revoir certaines pratiques.





RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES, AVIS ET MÉMOIRES REÇUS

© CIC et M

L'implication des municipalités constituant la MRC

Des fiers représentantes et représentants de la population

La loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) mentionne que les municipalités locales peuvent, si elles le désirent, par résolution de leur conseil, donner un avis sur le projet d'énoncé de vision stratégique. Bien qu'ils s'agissent d'un élément facultatif à la Loi, toutes ont été invitées à le faire puisque l'ensemble des municipalités de la MRC a été représenté lors du forum territorial par la mairesse ou le maire ainsi que par leur direction générale. **Cette forte participation a eu un effet sur la mobilisation des acteurs du milieu, lesquels se sont sentis interpellés par cette nouvelle approche de gouvernance.**

Ainsi, la quasi-totalité des municipalités ont formalisé leur appui à la démarche par une résolution :

Municipalité	Numéro de résolution	Date d'adoption
Alma	353-12-2023	21 août 2023
Desbiens		
Hébertville	7788-2023	2 octobre 2023
Hébertville-Station	9769-08-2023	14 Août 2023
Labrecque	186-23	2 octobre 2023
Lamarche	157-09-23	18 septembre 2023
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-200	5 septembre 2023
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	209.10.2023	2 octobre 2023
Saint-Bruno	197.10.23	2 octobre 2023
Saint-Gédéon	214-08-23	30 août 2023
Saint-Henri-de-Taillon		À venir 30 octobre 2023
Saint-Ludger-de-Milot	10-102023	5 octobre 2023
Saint-Nazaire	23-178	5 septembre 2023
Sainte-Monique	CM2023-160	2 octobre 2023

Des commentaires intégrés dans la rédaction du projet d'énoncé de vision

Les préoccupations des acteurs du territoire ont bonifié l'écriture

L'ensemble des élus et élus de la MRC ont ainsi convié les partenaires et les acteurs socioéconomiques du territoire à définir ensemble comment ils souhaitaient vivre sur ce territoire. Les savoirs partagés ont permis de définir un futur souhaité.

Les participantes et participants au forum territorial par le biais des sondages effectués préalablement à la tenue de l'exercice ont permis de rédiger un projet d'énoncé de vision qui tient compte des caractéristiques souhaitées par les acteurs du milieu sur les thèmes suivants :

- Une qualité de vie enviable pour une population en santé;
- Des communautés uniques et impliquées;
- Des logements qui répondent aux besoins des citoyens et des communautés;
- Une communauté entreprenante innovante pour un développement économique responsable;
- Une offre culturelle et récréative riche de son histoire et diversifiée;
- Une offre de transport qui répond aux besoins des citoyens et des entreprises;
- Un territoire qui assure la résilience des collectivités face aux changements climatiques;
- Une gouvernance inspirante.

Les élus et élus de la MRC ont également profité de ce partage des savoirs et des attentes de la communauté afin de construire le projet signature innovation de la MRC qui sera dévoilé prochainement puisque la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite mettre en lien l'exercice de vision, la tenue du forum territorial et de la virée territoriale pour faire le lien avec le nouveau schéma d'aménagement et de développement (SAD) en préparation.

Trois mémoires avec une constante

Les préoccupations des acteurs du territoire ont confirmé la nécessité d'un nouveau paradigme en aménagement du territoire

Trois mémoires ont été déposés à la MRC suite à la virée territoriale. Le travail accompli par la MRC y est souligné, notamment la qualité des informations présentées dans les différents portraits et dans les documents de consultation, de même que l'approche choisie pour en arriver à une vision stratégique rassembleuse et représentative des enjeux actuels. Cet exercice de vision stratégique constitue une occasion déterminante pour tous les citoyennes et citoyens et permet de prendre connaissance d'une information de qualité et accessible sur l'état de santé de la population et du territoire.

Un changement de paradigme en aménagement du territoire, de même qu'une transition socioécologique apparaissent comme essentiels. En ce sens, un des mémoires faisait également référence à la stratégie de développement durable de la Ville d'Alma de 2015 et plusieurs éléments de convergences avec la démarche de la MRC sont apparus. Entre autres, la production locale d'aliments, l'achat local, l'accès aux marchés institutionnels, la mobilité durable, les corridors de transports actifs, le leadership fort, la participation citoyenne, la démocratie de proximité et le développement durable. Tous des thèmes récurrents auxquels il faudra consacrer une attention particulière.

La gouvernance

La forme de leadership collaboratif proposé est vue comme une approche bien adaptée au contexte actuel. Ce type de leadership demandera toutefois des élues et élus que l'information soit diffusée de façon claire et que du soutien soit donné aux organismes afin de maintenir leur mobilisation. Poursuivre avec une approche participative permettrait de susciter la participation d'un nombre important de personnes désireuses de s'impliquer. Elle permettrait également d'éviter la polarisation des idéologies qui peut se manifester dans la société sans leadership fort.

Toutefois, il y a maintenant un large consensus sur le fait que simplement améliorer nos façons de faire ne suffira pas. Le statuquo menant tout droit à un mur. Si les façons de faire ne sont pas revues, les municipalités seront les premières à en subir les conséquences, car elles sont le palier de gouvernement le plus près des citoyens et responsables de nombreuses infrastructures publiques.

La manière dont nous répondons aux besoins individuels et collectifs, de même que le mode de développement et d'occupation du territoire devront être revus, car actuellement non durable en ce qui concerne les limites écologiques et sociales. Il est donc proposé que la communauté de Lac-Saint-Jean-Est favorise un développement économique où les enjeux environnementaux et la justice sociale sont à l'avant-plan.

L'appareil administratif

Sur le plan administratif, il est suggéré à la MRC d'offrir plus de regroupements de services et de mise en commun d'équipements afin de soulager la tâche des municipalités et de diminuer les coûts. L'envergure de la vision stratégique est majeure et nécessitera que la MRC ait des ressources humaines possédant les connaissances essentielles à la réalisation de la vision stratégique.

L'économie et la main-d'œuvre

Au plan économique, la gestion des richesses collectives que sont la forêt, les mines et l'eau ne devrait pas se faire sans une implication plus directe de la MRC dans le processus de décision. Il est également suggéré d'avoir une stratégie d'économie circulaire soutenant les PME de la MRC. D'autres suggèrent de procéder à un virage radical au plan économique, impliquant de limiter la croissance de certains secteurs traditionnels et de plutôt favoriser d'autres secteurs plus axés sur le développement de l'humain.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, il apparaît évident que la MRC ne peut résoudre ce problème seule. La collaboration avec les différents acteurs socioéconomiques de la région est primordiale pour garantir la continuité de nos services et entreprises. L'immigration doit être encouragée de même que la venue d'étudiants étrangers qui pourraient rester en permanence dans la région après leur formation.

L'agriculture et l'agroalimentaire

Il est suggéré de s'allier avec certaines entreprises agricoles en vue de favoriser l'émergence de nouvelles productions et la transformation au niveau régional. Les organisations dont dispose la MRC, tel le collège d'Alma, AGRINOVA et Agro-Boréal constituent des alliés indéniables pour y parvenir.

Il est également proposé de favoriser l'émergence de municipalités nourricières au sein des noyaux villageois des municipalités de la MRC, de l'autoproduction. Il y a également lieu de favoriser les circuits courts et de faire du secteur agroalimentaire un pôle d'expertise

orientée dans une perspective d'agriculture durable. Ici, la création d'un groupe de travail multiacteurs est également proposée pour concevoir et mettre en œuvre un système alimentaire local (SEL) durable, spécifique à Lac-Saint-Jean-Est et tenant compte du concept de quartiers de 15 minutes. Il y a également lieu d'agir pour éviter que des fonds privés externes viennent accaparer des terres agricoles de la MRC.

La forêt

Au niveau forestier, l'octroi de droits aux compagnies forestières devrait être lié à de la 2^e et 3^e transformation locale. Cela permettrait de limiter l'émission de GES due au transport de la matière première vers l'extérieur. Il est également suggéré de régénérer les forêts avec une diversité de plants, ce qui permettrait un meilleur équilibre des écosystèmes et limiterait la progression des feux de forêt.

L'énergie

En ce qui concerne l'énergie, des changements sont nécessaires notamment dans le contexte de pénurie d'électricité prévu par Hydro-Québec à l'horizon 2027, mais également pour favoriser l'économie locale. Des projets comme celui de Négawatts en sont un bon exemple. Par exemple, au Saguenay Lac-Saint-Jean, une économie de 10% d'électricité représente près de 24 millions de dollars économisés seulement pour le secteur résidentiel.

Également, chaque litre d'essence économisé représente plusieurs millions de dollars qui restent dans l'économie régionale. La diminution du parc automobile, combiné au développement des transports actifs, permettrait d'atteindre nos objectifs de diminution de la consommation énergétique.

L'environnement

L'environnement est omniprésent dans les mémoires déposés. Il en va de même de la nécessité d'assurer l'adaptation aux changements climatiques, notamment en identifiant les vulnérabilités du territoire, en élaborant des mesures d'adaptation pour sécuriser les populations et en assurant un meilleur équilibre des écosystèmes. Il faudra également définir collectivement les services municipaux essentiels et préserver des sommes afin de pallier aux imprévus dus aux changements climatiques.

La protection de l'eau potable apparaît également comme essentiel de même que la nécessité de préserver cette ressource à des fins publiques et de traiter adéquatement les eaux usées. Il en va de même de la gestion des matières résiduelles où une gestion plus efficiente des matières résiduelles industrielles et institutionnelles devrait être une priorité afin de limiter leur enfouissement et conséquemment les frais à l'ensemble des citoyens.

La justice sociale, l'équité et la participation des citoyens

Au plan social, il y a lieu d'explorer les approches participatives et la mise en commun de biens. Ici, l'économie sociale peut et doit aussi contribuer à répondre à la demande. Par exemple, par les « communs » à restriction d'accès et les modèles adaptés d'accès à la propriété. Le concept de « commun » fait référence à des ressources, des infrastructures et des services dont la gestion est assurée par les usagers. Ce concept participatif pourrait contribuer efficacement à réduire les inégalités.

La nécessité de soutenir les diverses initiatives de la société civile et les projets de transition socioécologique est également considérée comme essentielle. Par exemple, l'organisation *Alma en transition*, a déjà permis l'émergence de diverses organisations comme le Café l'Accès, les Jardins Mistook et les Butineurs.

Avec le vieillissement de la population, il est également impératif de soutenir l'accessibilité et la qualité des services et soins de santé à domicile. Des initiatives comme la Coop de services à domicile Lac-Saint-Jean-Est constituent un atout majeur pour la collectivité et devraient être soutenues.

L'urbanisme et l'habitation

En ce qui concerne le logement, le centre-ville d'Alma et les cœurs villageois des municipalités devraient être priorisés pour le développement de projets d'habitation sociale. Les programmes de la SHQ devraient être utilisés pour mettre en place de nouveaux types d'habitation.

Il est également mentionné qu'il est nécessaire d'effectuer une révision complète des principes et orientations derrière les plans d'urbanisme municipaux afin de diminuer l'étalement urbain et de planifier une densification intelligente. Les quartiers de 15 minutes devraient être privilégiés pour leur capacité à répondre à un grand nombre de besoins des citoyens, à favoriser les transports actifs à limiter celui en automobile. La MRC devrait également favoriser la construction et la rénovation de bâtiments LEED, spécialement pour les bâtiments municipaux.

Le transport et la mobilité

La nécessité de mettre en place des liens piétons et cyclables efficaces et sécuritaires, de même que des moyens de transports collectifs entre les municipalités et de favoriser l'autopartage sont également considérés comme essentiels pour la réussite du concept de quartier de 15 minutes et pour atteindre les objectifs de protection de l'environnement que nous nous donnerons.

En ce qui concerne le transport actif, il y a lieu de concevoir et d'aménager le réseau de pistes cyclables à des fins de transport et non uniquement de loisir. En raison de son utilisation hivernale par les motoneigistes, certaines sections de pistes cyclables ne peuvent être utilisées en hiver. Il y a lieu de remédier à cette situation et de rendre disponibles certaines sections pour le transport actif quatre saisons.

Le service Taxis-bus est vu comme une réussite, mais il pourrait être bonifié, notamment avec l'ajout de trajets entre la ville centre et les autres municipalités et par la possibilité de transporter plus d'un sac lors des emplettes hebdomadaires. Il est également nécessaire de continuer à améliorer le Taxi-Bus, notamment afin qu'il devienne une véritable alternative à l'auto solo.

La culture et les loisirs

Étant donné l'importance de la culture pour une société et la place qu'elle occupe depuis toujours dans la région, l'élaboration d'une politique culturelle permettrait la réalisation de projets culturels et d'actions significatives et essentielles au bien-être de la société. Des partenariats entre les institutions d'enseignement, les regroupements d'artistes et les entreprises québécoises des domaines du numérique, des jeux vidéo, du spectacle, du théâtre et de la musique devraient être encouragés et facilités.

Il y a également lieu de développer des approches de loisirs et de cultures participatives, de faciliter l'accès aux lieux de culture à même les quartiers de 15 minutes et de rendre disponibles aux clientèles moins fortunées les billets invendus.

Revoir les façons de faire

En conclusion, les mémoires déposés à la MRC, font état de la nécessité de remettre en question les façons de faire du passé. Le prochain schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit être conçu de manière à relever les nombreux défis sociaux et environnementaux et s'articuler autour d'un projet de société. Au lieu d'être une ligne d'arrivée, le schéma d'aménagement et de développement doit être un point de départ.

La vision stratégique doit également être diffusée et connue afin de susciter le débat, l'adhésion et l'engagement. Pour porter celle-ci au-delà des instances traditionnelles, le développement de la démocratie participative est nécessaire et permettrait d'atteindre les objectifs qui seront inscrits au schéma d'aménagement et de développement.

Un des mémoires fait notamment mention qu'en matière d'environnement et de justice sociale, les gens de Lac-Saint-Jean-Est ont par le passé « *su faire preuve d'esprit d'innovation et d'avant-gardisme, se méritant parfois une réputation dépassant largement nos frontières. Nul doute que l'appui des autorités locales de même que des mesures audacieuses et engagées saurait à nouveau stimuler l'adhésion et l'énergie de nos concitoyens, en particulier de notre jeunesse.* » Il sera certes nécessaire de préserver cet esprit d'innovation et d'avant-gardisme, car l'État québécois et les municipalités ne pourront relever les nombreux défis sans la participation des citoyens et de la société civile.



CONCLUSION

CONCLUSION

L'exercice de vision stratégique a permis un moment de réflexion collective et a constitué une occasion de jeter un regard sur les grands enjeux et les défis qui nous concernent comme société. Il s'agit également d'une opportunité de mobilisation pour l'avenir de notre territoire et des communautés qui le compose à l'horizon 2040.

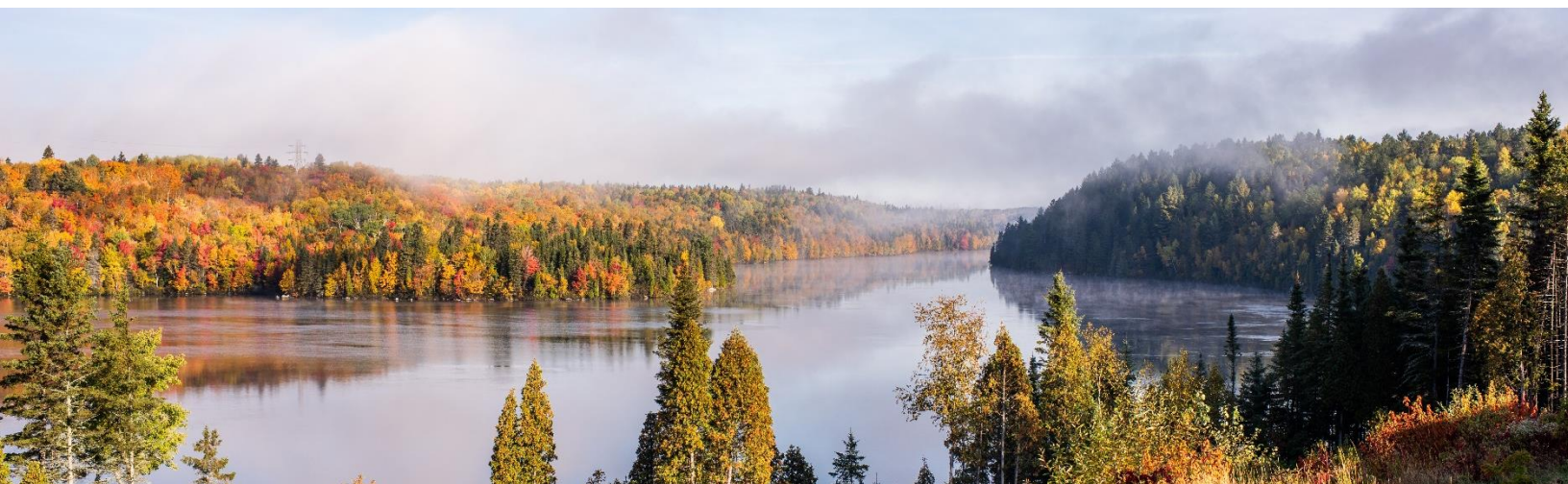
Le territoire de la MRC est en changement. Les leaders dans différents domaines ont imaginé des moyens et des conditions à rassembler pour permettre un développement durable du territoire de la MRC et assurer son essor. La population a eu l'opportunité de bonifier cette réflexion par le biais de la virée territoriale. Les élus et élus des municipalités qui composent la MRC de Lac-Saint-Jean-Est désirent s'appuyer sur leur travail afin d'assurer aux générations futures un milieu de vie à la hauteur de leurs aspirations. Le schéma d'aménagement et de développement qui suivra dans les prochaines années traduira cette vision.

Afin de bien traduire la vision de la MRC – *Une MRC en mouvement capable d'aborder avec succès, de manière innovante, les défis qui caractérisent notre milieu afin de permettre l'émergence d'une occupation durable du territoire capable de faire face aux changements climatiques, composée de communautés dynamiques, d'un terroir boréal unique et reconnu, d'une culture vivante, de milieux de vie de qualité qui nous permettront d'habiter et d'occuper notre espace de façon optimale en préservant les milieux naturels et la diversité du patrimoine agricole. Des gens passionnés qui veulent léguer un territoire en santé aux générations futures!* la MRC a adopté un projet signature innovation qui est la suite logique de l'exercice de vision d'avenir et le trait d'union à un aménagement durable du territoire en vue d'agir de manière innovante pour permettre l'adaptation aux changements climatiques afin de préparer la résilience des collectivités et des territoires aux changements climatiques.

Pour faire face à ces enjeux et aux cibles que la MRC et ses partenaires se sont fixés, nous avons mis en place une gouvernance territoriale forte, collaborative et transparente, sensible aux inégalités sociales, au développement des connaissances et à l'innovation, favorisant autant l'entrepreneuriat privé que social et la vie communautaire.

L'exercice de vision stratégique de la MRC est déjà porteur de changement!

Le projet « Signature innovation » constitue pour la MRC une opportunité de développer un secteur dans lequel elle compte se distinguer et de mettre en place des processus ainsi que des initiatives misant sur l'innovation.





LES ANNEXES



625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3
Tél. : 418 668-3023 - Téléc. : 418 668-5112

AVIS PUBLIC

CONSULTATION SUR L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE : SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux citoyens de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite MRC que :

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est invite la population à participer à la virée territoriale sous forme de consultations publiques sur son énoncé de vision stratégique. Lors des trois soirées de consultation, la MRC présentera l'énoncé de vision stratégique, expliquera le processus ayant mené à son adoption et entendra les citoyens désirant s'exprimer sur celui-ci.

L'énoncé de vision stratégique sera inscrit au prochain schéma d'aménagement et développement et se veut la première étape devant mener à sa rédaction. Il constitue une image globale de ce que souhaite devenir la MRC et exprime les désirs et les attentes partagés d'une collectivité à l'égard de son développement futur. L'énoncé de vision stratégique sert à assurer la cohésion des actions de la MRC. La vision s'exprime tant dans le développement communautaire et culturel, l'économie, l'immigration, l'habitation, et l'adaptation et la lutte aux changements climatiques dans le but d'arriver à des pratiques d'aménagement du territoire plus responsables et durables sur le territoire de la MRC.

Les soirées de consultation de la virée territoriale se tiendront :

- le **mardi 4 juillet 2023 à 19h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, 87, rue Saint-André;
- le **mercredi 5 juillet 2023 à 19h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Alma, 140, rue Saint-Joseph Sud;
- le **jeudi 6 juillet 2023 à 19h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de l'Ascension-de-N.S., 1000, 1^{re} Rue Est, L'Ascension-de-Notre-Seigneur.

L'énoncé de vision stratégique est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est situé au 625 rue Bergeron, de même qu'aux bureaux des municipalités suivantes pendant les heures habituelles d'ouverture :

- ▶ Ville d'Alma : 140, rue Saint-Joseph Sud;
- ▶ Ville de Desbiens : 925, rue Hébert;
- ▶ Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix : 87, rue Saint-André;
- ▶ Municipalité d'Hébertville : 351, rue Turgeon;
- ▶ Municipalité d'Hébertville-Station : 5, rue Notre-Dame;
- ▶ Municipalité de Saint-Bruno : 541, avenue St-Alphonse;
- ▶ Municipalité de Saint-Gédéon : 208, rue Dequen;
- ▶ Municipalité de Saint-Nazaire : 199, rue Principale;
- ▶ Municipalité de Labrecque : 3425, rue Ambroise;
- ▶ Municipalité de Lamarche : 100, rue Principale;
- ▶ Municipalité de l'Ascension : 1000, 1^{re} Rue Est;
- ▶ Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon : 401, rue Hôtel de Ville;
- ▶ Municipalité de Sainte-Monique : 101, rue Honfleur;
- ▶ Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot : 739, rue Gaudreault.



Le présent avis est donné conformément à l'article 2.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Alma

Ce 14^e jour de juin de l'an deux mille vingt-trois (2023).

**Cynthia Tardif, directrice générale et
greffière-trésorière**



Virée territoriale de consultation

Vision stratégique de développement économique, culturel, social et environnemental de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

1. Mot de bienvenue
2. Déroulement de la rencontre
3. Pourquoi nous sommes là aujourd’hui
4. Présentation de la démarche de la vision stratégique de développement économique, culturel, social et environnemental de la MRC
5. Présentation de la feuille de route 2023-2027
6. Présentation de la vision d’avenir
7. Période de questions/commentaires
8. Remerciement et mot de la fin

La virée territoriale prend la forme de trois soirées de consultation aux dates suivantes:

Mardi 4 juillet 2023 à 19h à la salle du conseil de l’hôtel de ville de **Métabetchouan-Lac-à-la-Croix**, 87, rue Saint-André;

Mercredi 5 juillet 2023 à 19h à la salle du conseil de l’hôtel de ville d’**Alma**, 140, rue Saint-Joseph Sud;

Jeudi 6 juillet 2023 à 19h à la salle du conseil de l’hôtel de ville de **l’Ascension-de-N.S.**, 1000, 1re Rue Est, L’Ascension-de-Notre-Seigneur.



Virée territoriale de consultation

MRC de Lac-Saint-Jean-Est



Vision stratégique de développement économique, social, culturel et environnemental du territoire

Nous avons un bien commun

Le territoire



02

Pourquoi un forum et la participation publique

- Parce que le territoire est en changement
- Pour entendre la communauté et partager nos savoirs
- Pour une réflexion collective
- Pour se mobiliser sur l'avenir de notre territoire

03

D'abord un forum territorial



- Première partie 30 mars
- Seconde partie le 4 mai
- Pour entendre les organisations et institutions du territoire
- Pour se mobiliser sur l'avenir de notre territoire

03

Première partie du forum

Plus de 120 participants

1

Portrait territorial

- Le territoire
- Caractéristiques démographiques, socioéconomiques, économiques
- Caractéristiques de l'occupation du territoire
- Impacts actuels et futurs des changements climatiques

2

Enjeux et défis

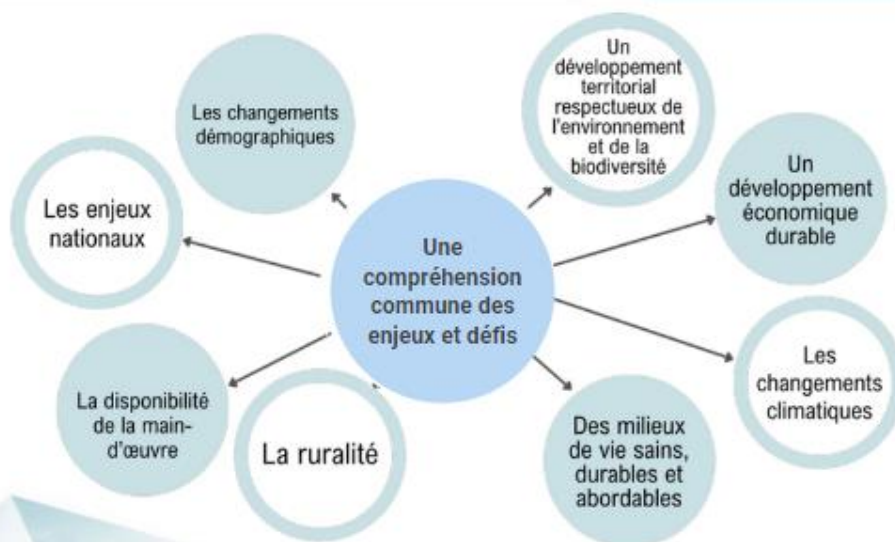
- La ruralité
- Les changements démographiques
- La disponibilité de main d'œuvre
- La relève d'entreprise
- Les changements climatiques

3

Forces et faiblesses - 1er sondage

- 23 principales forces
- 10 principales faiblesses

04



05

Disponible sur le site Internet

www.mrc lac.qc.ca



- Guide de compréhension d'un schéma d'aménagement et de développement
- Portrait synthèse du territoire
- Présentation Portrait synthèse du territoire
- Présentation Enjeux et défis du territoire
- Présentation Forces et faiblesses identifiées par les participants au forum territorial – Partie 1
- Présentation de la partie 2 du forum territorial
- Énoncé de vision d'avenir

06

Deuxième partie du forum

Plus de 90 participants

1

Retour sur la partie 1

- Pourquoi une vision et nouveau SAD
- Portrait synthèse
- Enjeux et défis
- Forces et faiblesses du territoire
- Il va se passer quoi si on ne fait rien

2

Caractéristiques - 2ième sondage

- 18 caractéristiques
- Vote sur chacune
- Discussion et échange

3

Énoncé de vision

- Présentation
- Discussion et échange

04

Notre feuille de route 2023-2027

4 étapes

1 Vision territoriale
Juin 2023

2 Premier projet du schéma d'aménagement
2023 - 2024

3 Second projet de schéma d'aménagement
2025-2026

4 Adoption du schéma d'aménagement et de développement
2027

09

Résultat à la question:

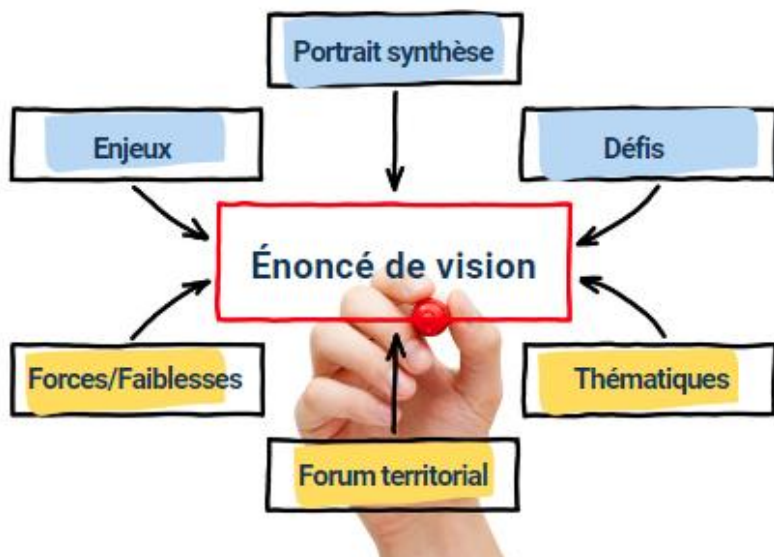
Si rien ne change et que nous conservons les mêmes façons de faire, qu'est-ce qui se passera selon vous?



Les résultats

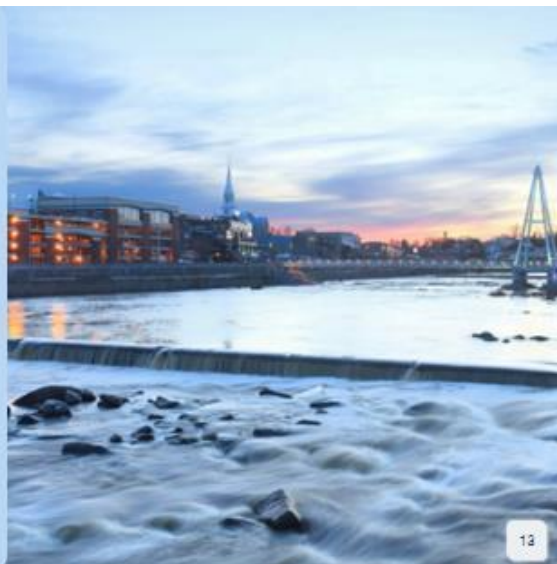


12



14

Énoncé de vision



Notre vision d'avenir

Nous souhaitons une MRC en mouvement capable d'aborder avec succès, de manière innovante, les défis qui caractérisent notre milieu afin de permettre l'émergence d'une occupation durable du territoire capable de faire face aux changements climatiques, composée de communautés dynamiques, d'un terroir boréal unique et reconnu, d'une culture vivante, de milieux de vie de qualité qui nous permettront d'habiter et d'occuper notre espace de façon optimale en préservant les milieux naturels et la diversité du patrimoine agricole. Des gens passionnés qui veulent léguer un territoire en santé aux générations futures!

Le territoire de la MRC est source d'attachement et de fierté parce qu'il est accueillant, prospère et inclusif.

13

8 caractéristiques voulues par la communauté

Une qualité de vie enviable pour une population en santé

Des communautés uniques et impliquées

Des logements qui répondent aux besoins des citoyens et des communautés

Une communauté entrepreneuriale innovante pour un développement économique responsable

Une offre culturelle et récréative riche de son histoire et diversifiée

Une offre de transport qui répond aux besoins des citoyens et des entreprises

Un territoire qui assure la résilience des collectivités face aux changements climatiques

Une gouvernance inspirante

13

Notre vision d'avenir

Pour faire face à ces enjeux et aux cibles que nous nous sommes fixées, nous avons mis en place une gouvernance territoriale forte, collaborative et transparente, sensible aux inégalités sociales, au développement des connaissances et à l'innovation, favorisant autant l'entrepreneuriat privé que social et la vie communautaire.

Notre MRC incarne bien la ruralité par l'existence, en son centre, d'une ville de dimension intermédiaire dynamique entourée par l'agriculture, la forêt et l'eau, et par ces villes et villages qui assurent l'occupation de ce vaste territoire et qui constituent des milieux de vie originaux, précieux et patrimoniaux.

Certes nous voulons édifier pour :

- Nos enfants des milieux sains, durables et accessibles,
- Nos entreprises une base économique durable,
- Notre territoire un cadre de vie agréable, respectueux de l'environnement et de la biodiversité,
- Notre population un environnement respectueux des différences.

Mais avant tout, nous voulons transmettre cette volonté que nous avons de croire en l'avenir et aux vertus du bien-être, tant individuel que collectif.

13



La vision de développement économique, social, culturel et environnemental du territoire

Crédit photo: Ulf/Alamy

Le schéma d'aménagement et de développement

Traduit la vision d'avenir

Offre un cadre commun aux municipalités, aux acteurs locaux et aux citoyens pour guider l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable

Marque notre identité collective et notre milieu de vie

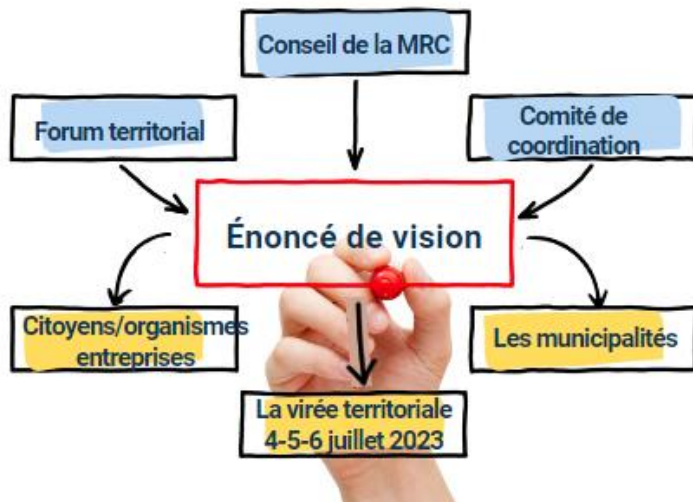
Identifie le type de développement que nous souhaitons pour notre communauté et notre territoire à l'horizon 2040

17

Prochaines étapes



19



15

Prochaines étapes



- Présentation au plénier du 23 mai
- Adoption de l'énoncé de vision le 13 juin
- Transmission aux municipalités et virée territoriale (4,5 et 6 juillet 2023)
- Adoption en octobre de la vision et début officiel de la révision du SAD - 2 ans pour un premier projet de SAD

18

Commentaires



La période de consultation s'étend du 14 juin 2023 au 10 octobre 2023

Durant cette période, toute personne ou organisation peut transmettre des commentaires ou des mémoires auprès de Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement du territoire, selon les modalités suivantes :

- Par courriel : nathalie.audet@mrc lac.qc.ca
- Par la poste : 625 rue Bergeron Ouest, Alma, G8B 1V3

19

À VOUS LA PAROLE  HORIZON 2040



Vision de développement économique, culturel, social et environnemental du territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est

C'est en novembre 2022 que la MRC s'est lancée dans l'élaboration de son schéma d'aménagement de troisième génération. La première étape de ce processus c'est l'élaboration d'une vision stratégique. Il s'agit d'exprimer d'abord et avant tout les désirs et les attentes partagés d'une collectivité à l'égard de son développement futur. Une vision à l'horizon 2040!

Les élu.es de la MRC ont ainsi conviés les partenaires et les acteurs socioéconomiques du territoire à définir ensemble comment ils souhaitaient vivre sur le territoire. Les savoirs partagés ont permis de définir un futur souhaité.

Notre vision d'avenir

Nous souhaitons une MRC en mouvement capable d'aborder avec succès, de manière innovante, les défis qui caractérisent notre milieu afin de permettre l'émergence d'une occupation durable du territoire capable de faire face aux changements climatiques, composée de communautés dynamiques, d'un terroir boréal unique et reconnu, d'une culture vivante, de milieux de vie de qualité qui nous permettront d'habiter et d'occuper notre espace de façon optimale en préservant les milieux naturels et la diversité du patrimoine agricole. Des gens passionnés qui veulent léguer un territoire en santé aux générations futures!

Le territoire de la MRC est source d'attachement et de fierté parce qu'il est accueillant, prospère et inclusif

Pour favoriser l'émergence de caractéristiques voulues par la communauté dans l'avenir, la MRC a tenu un Forum territorial afin d'entendre les partenaires du territoire et les caractéristiques suivantes viennent définir les attentes de notre population.



UNE QUALITÉ DE VIE ENVIABLE POUR UNE POPULATION EN SANTÉ

Nous en avons fait une priorité qui permet aux personnes de profiter d'un contexte de vie agréable et optimal. Nous avons mis tout en œuvre pour améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de la MRC.

Notre population présente un bilan de santé positif qui traduit l'adoption de saines habitudes de vie et un dynamisme favorisant l'inclusion et la diversité permettant une plus grande implication dans la vie locale de toutes et de tous, sans distinction.

DES COMMUNAUTÉS UNIQUES ET IMPLIQUÉES

Les communautés de la MRC sont dynamiques, elles visent l'intérêt collectif ainsi que le renforcement de ce qui les rend uniques. Elles s'impliquent dans la mise en place de solutions innovantes afin d'être plus attractives en favorisant une plus grande vitalité des milieux de vie.

L'implication citoyenne est en croissance. Elle permet à plus de personnes de s'impliquer dans la vie de la MRC. Les élus ont permis la mise en place de structures, des facilités qui ont favorisé les échanges et stimulé notre solidarité.

DES LOGEMENTS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DES CITOYENS ET DES COMMUNAUTÉS

L'offre de logements est augmentée de façon à répondre adéquatement aux divers besoins socioéconomiques des communautés et des citoyens. Elle tient compte des capacités financières des éventuels utilisateurs et est répartie équitablement sur tout le territoire et a été pensée dans le but de limiter les impacts sur l'environnement tout en réutilisant les bâtiments déjà existants.

UNE COMMUNAUTÉ ENTREPRENANTE INNOVANTE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

La communauté entrepreneuriale est innovante et elle collabore avec l'ensemble des acteurs dans l'atteinte d'objectifs communs. Elle se comporte en citoyenne responsable, autant à l'égard des communautés que de l'environnement, en coopérant et en facilitant la mise en commun des ressources.

Le développement économique du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est respecte l'environnement ainsi que la population. Il permet l'implantation d'activités économiques diversifiées faisant appel autant à l'entreprise privée qu'à celle d'économie sociale. La concertation est vue comme une valeur de base adoptée par tous permettant aux acteurs socioéconomiques de contribuer à l'aménagement durable du territoire.

UNE OFFRE CULTURELLE ET RÉCRÉATIVE RICHE DE SON HISTOIRE ET DIVERSIFIÉE

La qualité des produits qui sont offerts est diversifiée en tenant compte des courants actuels en plus d'être accessible au plus grand nombre de citoyennes et citoyens de notre territoire.

Les paysages sont protégés et respectés afin de préserver leur aspect naturel contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens et à l'attractivité de notre territoire. Leur valeur est reconnue.

UN TERRITOIRE QUI ASSURE LA RÉSILIENCE DES COLLECTIVITÉS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La protection des citoyennes et des citoyens est assurée, organisée par des autorités compétentes qui ont à cœur les concepts de responsabilité et d'équité. La sécurité des personnes et des biens est garantie par des actions d'atténuation dans un contexte où les effets des changements climatiques sont de plus en plus présents.

Des mesures spécifiques dans le but d'accélérer l'adaptabilité des milieux de vie et la lutte aux changements climatiques sont accrues sur tout le territoire. Planification et prévention nous permettent de préparer notre communauté aux effets des changements déjà observés.

L'eau et les milieux naturels sont protégés de manière à garantir leur pérennité et assurer la résilience des écosystèmes. Une attention toute particulière est portée aux sources d'alimentation en eau potable afin de garantir leur quantité et leur qualité.

UNE OFFRE DE TRANSPORT QUI RÉPOND AUX BESOINS DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES

L'offre de transport collectif et les infrastructures favorisant les pratiques liées au transport actif sont déployées sur tout le territoire de la MRC. La mobilité durable tient compte des réalités des communautés et limite la consommation d'espace et de ressources. Elle donne et facilite l'accès à toutes et tous, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement.

Le transport commercial sur le territoire est efficace, sécuritaire et fluide. Il est organisé et permet des collaborations conduisant à des occasions de mutualisation dans son utilisation.

UNE GOUVERNANCE INSPIRANTE

La gestion territoriale (gouvernance) est transparente et permet à chacun de contribuer et de participer aux stratégies de développement de la MRC. Innovants et proactifs, nos élus sont ouverts à la participation et aux discussions qui ont conduit à l'élaboration des stratégies de développement durable du territoire.

La MRC fait preuve d'un leadership collaboratif et ouvert aux suggestions des divers partenaires locaux et régionaux, autant que celles provenant des régions limitrophes que des gouvernements. L'ouverture sincère des élus se traduit par leur proactivité et leur participation à différentes initiatives internes et externes au territoire en ayant comme préoccupation leur capacité d'influencer les déterminants de la santé afin de réduire les inégalités et l'exclusion sociale.

Pour faire face à ces enjeux et aux cibles que nous nous sommes fixées, nous avons mis en place une gouvernance territoriale forte, collaborative et transparente, sensible aux inégalités sociales, au développement des connaissances et à l'innovation, favorisant autant l'entrepreneuriat privé que social et la vie communautaire.

Notre MRC incarne bien la ruralité par l'existence, en son centre, d'une ville de dimension intermédiaire dynamique entourée par l'agriculture, la forêt et l'eau, et par ces villes et villages qui assurent l'occupation de ce vaste territoire et qui constituent des milieux de vie originaux, précieux et patrimoniaux.



Certes nous voulons édifier pour :

- Nos enfants des milieux sains, durables et accessibles;
- Nos entreprises une base économique durable;
- Notre territoire un cadre de vie agréable, respectueux de l'environnement et de la biodiversité;
- Notre population un environnement respectueux des différences.

Mais avant tout, nous voulons transmettre cette volonté que nous avons de croire en l'avenir et aux vertus du bien-être, tant individuel que collectif.

VIRÉE TERRITORIALE de consultation sur la vision d'avenir de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

MOT DU PRÉFET

L'exercice de vision stratégique de développement économique, culturel, social et environnemental se veut un moment de réflexion collective et constitue une occasion de jeter un regard sur les grands enjeux et les défis qui nous concernent tous et toutes comme société. Il s'agit également d'une opportunité de mobilisation pour l'avenir de notre territoire et des communautés qui le compose à l'horizon 2040.

Notre territoire est en changement. Le vieillissement de la population, les besoins des nouvelles générations, la globalisation de l'économie, les changements climatiques et les innovations technologiques accélérées par la pandémie ont déjà changé de bien des façons nos milieux et les transformeront davantage dans l'avenir.

Dès à présent, comme leader dans vos domaines respectifs et comme habitant de ce territoire qui nous est cher, nous vous invitons à imaginer les moyens et les conditions à rassembler pour permettre un développement durable du territoire de la MRC et assurer son essor. Les élus.es des municipalités qui composent la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pourront s'appuyer sur votre travail afin d'assurer aux générations futures un milieu de vie à la hauteur de leurs aspirations. Le schéma d'aménagement et de développement qui suivra dans les prochaines années traduira cette vision.

Lorsque l'on veut amorcer une réforme et redéfinir une nouvelle façon d'assurer des services et un milieu de vie de qualité aux citoyens.nes de tout âge, il y a une condition essentielle à considérer : LE CHANGEMENT. Sans une volonté claire des décideurs de changer les choses avec les impacts associés à ce phénomène, il y a peu de chance que de nouveaux modèles plus performants puissent se mettre en place au bénéfice de notre collectivité.

Notre territoire est source de richesse collective, il marque notre identité collective et notre milieu de vie. La MRC entend faire preuve de leadership afin de préserver et de transmettre aux générations actuelles et futures un territoire aménagé durablement.

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons la démarche réalisée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Celle-ci fait suite au forum territorial!

Votre contribution est importante et les membres du conseil de la MRC et moi-même souhaitons vous entendre!

**Louis Ouellet,
Préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est**



NOTE AUX PARTICIPANTS.ES DES CONSULTATIONS

C'est en novembre 2022, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est annonçait qu'elle se lançait dans l'écriture de son schéma d'aménagement et de développement visant à se doter d'une vision renouvelée, globale et cohérente, adaptée aux nouvelles réalités de son territoire liées notamment aux changements démographiques, aux avancées technologiques, aux nouvelles habitudes de consommation ainsi qu'aux enjeux environnementaux. **Ce contexte de transition est propice pour réfléchir au type de développement que nous souhaitons pour notre communauté et notre territoire en 2040.**

Au Québec, l'aménagement du territoire est encadré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). C'est ainsi qu'il revient aux MRC d'élaborer, de réviser et d'appliquer un schéma d'aménagement et de développement sur leur territoire. La conception du nouveau schéma d'aménagement se déroulera en onze étapes sur une période de quatre ans. Il s'agit d'un document essentiel pour le territoire puisqu'il offre un cadre commun aux municipalités, aux acteurs locaux et aux citoyens pour guider l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable. **Il établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC sur un horizon de 15 ans.** Il permet également de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement du Québec, ses ministères et ses mandataires. La volonté des élus.es de la MRC est d'autant plus forte que le schéma d'aménagement révisé date de 2001. **La MRC a produit un guide de compréhension d'un schéma d'aménagement et de développement : [guide de compréhension](#)**

La vision stratégique n'est pas de même nature que les autres documents de planification. Elle se situe en amont du processus de planification territoriale. C'est la première étape dans l'expression du changement souhaité, elle donne une direction au développement d'une collectivité en général. Ce besoin de réfléchir est d'autant plus pressant que nous assistons à une évolution du discours économique qui, en l'espace de 20 ans, est passée d'une situation de rareté d'emplois à une situation de rareté de main-d'œuvre posée par les besoins de relève, tous secteurs confondus. Notre MRC n'échappe pas à ce profond changement.

La vision exprime d'abord et avant tout les désirs et les attentes partagés d'une collectivité à l'égard de son développement futur. Une vision stratégique s'élabore en répondant à quatre questions essentielles :

- Où sommes-nous présentement?
- Où va-t-on?
- Où voulons-nous aller?
- Comment atteindre ce que nous souhaitons?

Pour permettre une véritable conversation entre les citoyens.nes du territoire, les groupes, les organisations et les entreprises qui composent notre communauté, **la MRC met à votre disposition un portrait synthèse du territoire.** Cette synthèse présente un échantillon des données sociodémographiques, économiques, territoriales, environnementales et culturelles qui définissent la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de même que les enjeux et défis auxquels est confrontée notre communauté et le territoire. Un portrait plus complet sera produit pour la rédaction du schéma d'aménagement et de développement qui suivra l'établissement de la vision.

📄 [Portrait synthèse du territoire](#)

📄 [Présentation Portrait synthèse du territoire](#)

📄 [Présentation Enjeux et défis du territoire](#)

📄 [Présentation Forces et faiblesses identifiées par les participants au forum territorial – Partie 1](#)

📄 [Présentation de la partie 2 du forum territorial](#)

📄 [Énoncé de vision d'avenir](#)

Notre feuille de route d'ici 2027 4 étapes



Virée territoriale

Suite au forum territorial, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à l'adoption d'une vision stratégique en juin 2023. Conformément à la LAU, la MRC tiendra également une virée territoriale sous forme de trois soirées de consultation aux dates suivantes:

- **Mardi 4 juillet 2023 à 19h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, 87, rue Saint-André;
- **Mercredi 5 juillet 2023 à 19h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Alma, 140 rue Saint-Joseph Sud;
- **Jeudi 6 juillet 2023 à 19h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de l'Ascension-de-N.S., 1000, 1^{re} Rue Est, L'Ascension-de-Notre-Seigneur.

Commentaires

La période de consultation s'étend du 14 juin au 10 octobre 2023. Durant cette période, toute personne ou organisation peut transmettre des commentaires ou des mémoires auprès de Mme Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement du territoire, selon les modalités suivantes :

- Par courriel : nathalie.audet@mrclac.qc.ca
- Par la poste : 625, rue Bergeron Ouest, Alma. G8B 1V3



